

Délibération du 28 Janvier 2022

délibération **N°2022-05 C**

objet **Autorisation de vente de biens réformés via la plateforme Agorastore**

- Date de convocation : le 21 janvier 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le 28 janvier 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 28, Nombre de votants : 33

- Etaient présents : 28

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	DAL BIANCO Serge
	THEVENON Raphaël
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	FABRE Maryse
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	GIRARD Marc
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	DANIS Georges
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio : 6

SARTORI Walter ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire) ; VIGUET-CARRIN Françoise ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 5

BRUN Pierre donne pouvoir de vote à BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc
BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à DANIS Georges
SPIGARELLI Lucien donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués absents : 6

JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian

Marie BENEVEISE, Présidente, expose que Savoie Déchets est propriétaire de nombreux matériels, équipements, ou éléments mobiliers acquis au fil des ans pour l'exercice de ses activités industrielles et administratives.

Certains de ces matériels (techniques ou de bureau) sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement ou bien parce qu'ils ne servent plus, ne sont plus utiles et restent inexploités.

Pour permettre de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et consommateurs d'espaces de stockage, et en application du principe de développement durable, Savoie Déchets souhaite offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs.

Pour procéder aux opérations de mise en vente de ces matériels dont il n'a plus besoin mais pouvant être utiles à d'autres, Savoie Déchets souhaite souscrire un contrat d'utilisation de la plate-forme internet Agorastore proposant, à l'échelle européenne, un service de vente aux enchères de matériels à destination d'autres collectivités, des professionnels mais aussi des particuliers.

Le recours à cette plateforme doit permettre de disposer d'un outil garantissant la traçabilité et la transparence de la procédure de désignation des acquéreurs et de détermination des prix d'acquisition.

La prestation comprend également les éléments suivants :

- Un site personnalisé et personnalisable qui propose exclusivement nos produits ;
- Publicité sur nos ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés (réseaux sociaux, sites spécialisés) ;
- Interactions avec les acheteurs : transparentes et sécurisées grâce module de questions/réponses ;
- Des enchères sous cautions, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement. Possibilités de réserver les ventes aux professionnels ;
- Des outils statistiques avec un historique de prix de ventes analogues à celles que nous souhaitons réaliser ;
- Une saisie automatisée des informations sur nos annonces en fonction du bien (ex. sur un véhicule : marque, type, puissance, carburant...).

Les frais d'adhésion à la plateforme s'élèvent à 200 € (1ère année uniquement) et comprennent la création, l'hébergement, la maintenance du site dédié ainsi que tout l'accompagnement et l'assistance via un interlocuteur unique. La rémunération d'Agorastore intervient uniquement lors de la réalisation de la vente, via une commission fixe de 12%.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adhérer à la plateforme « Agorastore » dans les conditions énumérées ci-dessus.

Par ailleurs, afin de simplifier les modalités d'aliénation de biens de faible valeur, il est proposé d'étendre la délégation de compétences à la Présidente dont la liste a été approuvée par la délibération n°2021-65C du Comité syndical du 25 juin 2021, conformément aux dispositions prévues par l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au Comité Syndical, dans le cadre de cette adhésion à la plateforme « Agorastore », de bien vouloir ajouter la délégation à la Présidente au titre de l'aliénation de gré à gré

de biens mobiliers inférieurs à 40 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion à la plateforme « Agorastore » dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 : délègue à la Présidente la compétence de mise en vente de biens mobiliers de Savoie Déchets d'une valeur de vente inférieure à 40 000 euros.

Article 3 : autorise la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer le contrat d'utilisation de la plate-forme internet Agorastore suivant les termes susmentionnés, et tous documents y afférents.

La Présidente,
Marie BENEVISE

